

AUSTRALIE / ROYAUME-UNI

Les gouvernements ignorent l'appel désespéré de deux enfants

Index AI : ASA 12/008/02

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FLASH

Amnesty International est extrêmement déçue par la décision hâtive du ministre des Affaires étrangères britannique concernant la demande désespérée adressée au consulat du Royaume-Uni à Melbourne, en Australie, par deux enfants âgés de douze et treize ans, originaires semble-t-il de l'ethnie afghane des Hazara. À la suite de cette décision, les deux garçons ont été remis à la police fédérale australienne et emmenés au Centre de détention de Maribyrnong, à Melbourne.

Les gouvernements britannique et australien se sont tous deux engagés à respecter de nombreux instruments internationaux qui auraient dû leur servir de normes pour le traitement de ces enfants. Ainsi, le Royaume-Uni aurait dû veiller davantage à respecter ses obligations envers ces deux garçons aux termes du droit international, et en particulier de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui stipule que toutes les décisions concernant des enfants doivent être prises dans l'intérêt supérieur de ceux-ci.

« Les gouvernements britannique et australien ont très largement manqué à leurs devoirs envers ces enfants. Les souffrances que ces deux garçons ont endurées en disent long sur leur désespoir : leur fuite vers l'Australie, leur incarcération pendant dix-huit mois dans le tristement célèbre Centre de détention de Woomera, qui a été le théâtre de graves troubles tels que des agressions entre prisonniers, des grèves de la faim, des émeutes et des évasions, et aujourd'hui le refus du gouvernement britannique de leur accorder sa protection », a déclaré Amnesty International.

« Rien ne semble montrer que l'une ou l'autre des parties aient tenu compte d'une manière ou d'une autre de l'intérêt supérieur de ces deux garçons. »

« Le maintien en détention d'enfants pendant des périodes pouvant aller jusqu'à

cinq ans, les émeutes fréquentes et les agressions entre prisonniers sont des conséquences inacceptables du système de gestion des réfugiés. Il est possible d'assurer le contrôle légitime des frontières et de lutter contre l'immigration clandestine sans violer les droits humains », a ajouté Amnesty International.

En attendant la détermination du statut de réfugié de cette famille, Amnesty International engage instamment le ministre australien de l'Immigration à faire usage de son pouvoir discrétionnaire pour faire libérer ces deux enfants. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>